

Certification par la Haute Autorité de Santé (HAS)

La certification des établissements de santé au cœur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

La certification est une procédure d'évaluation externe d'un établissement de santé indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle. Des professionnels de santé mandatés par la HAS réalisent les visites de certification sur la base d'un manuel. Ce référentiel permet d'évaluer le fonctionnement global de l'établissement de santé.

Mise en œuvre par la HAS, la procédure de certification s'effectue tous les 4 ans. Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé.

« Nos équipes médicales, soignantes et administratives, avec la Direction et la Conférence Médicale d'Établissement ainsi qu'avec l'aide des représentants des usagers, s'impliquent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. »

La visite de certification a été réalisée par 4 experts-visiteurs en octobre 2009. La HAS a prononcé en avril 2010 la certification sans réserve de la Clinique Pasteur-Lanroze.

La prochaine visite de certification, aura lieu en septembre 2013.

Qualité de la prise en charge (MCO Médecine Chirurgie Obstétrique) (Publication par le ministère le 23/11/2012)

| | Intitulés | Résultats de l'établissement | |
|---|--|------------------------------|-------|
| Mesure de la douleur | Traçabilité de l'évaluation de la douleur | 88/100 | ★ ★ ★ |
| Mesure du poids | Dépistage des troubles nutritionnels | 86/100 | ★ ★ ★ |
| Partage d'informations dans le cadre d'une anesthésie | Tenue du dossier anesthésique | 74/100 | ★ ★ ★ |
| Partage d'informations au cours d'une hospitalisation | Tenue du dossier patient | 56/100 | ★ ★ ★ |
| Décision médicale en équipe en cas de cancer | Réunion de concertation pluridisciplinaire | 55/100 | ★ ★ ★ |
| Communication avec le médecin traitant | Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation | 4/100 | ★ ★ ★ |

★ ★ ★
Classe A ou B

★ ★ ★
Classe C

★ ★ ★
Classe D ou E

★ ★ ★
Classe F (non répondants)

- Traçabilité de l'évaluation de la douleur

☞ Cet indicateur mesure le pourcentage de dossiers qui comportent des informations écrites sur l'intensité de la douleur ressentie par le patient. Le traitement doit être ainsi adapté pour pallier la souffrance du patient.

- Dépistage des troubles nutritionnels

☞ Cet indicateur mesure le pourcentage de dossiers dans lesquels sont inscrits des informations permettant de repérer des patients susceptibles de souffrir de troubles nutritionnels durant leur séjour. En fonction du résultat, une prise en charge adaptée doit être mise en place.

- Tenue du dossier anesthésique

☞ Cet indicateur est calculé à partir de plusieurs critères prenant en compte toutes les étapes de l'anesthésie.

- Tenue du dossier patient

☞ Cet indicateur mesure le pourcentage de dossiers qui comportent les informations écrites nécessaires à la prise en charge du patient, lors de son admission, durant son hospitalisation et à sa sortie. La qualité de la rédaction des prescriptions de médicaments est aussi prise en compte.

- Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)

☞ Cet indicateur mesure le pourcentage de patients pour lesquels est retrouvée, lors de la prise en charge initiale d'un primo-diagnostic de cancer, la trace d'une RCP datée et comportant la proposition de prise en charge formulée avec au moins trois professionnels de spécialités différentes.

- Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation

☞ Ce courrier garantit la continuité des soins après le séjour du patient. Cet indicateur mesure le pourcentage de courriers de fin d'hospitalisation qui ont été adressés, dans un délai de 8 jours, au médecin traitant du patient ainsi que la qualité des informations transmises.